

# Inclusion des personnes en situation de pauvreté et d'exclusion sociale

Dans le contexte du déploiement d'un nouveau Plan d'action gouvernemental pour l'inclusion économique et la participation sociale (PAGIEPS 2017-2023), la mesure des Alliances pour la solidarité prévoit la participation des personnes en situation de pauvreté et d'exclusion sociale dans les processus. Afin de soutenir la mise en place de ces mécanismes d'inclusion, cette fiche présente des apprentissages tirés de l'étude de cinq démarches terrain.

Dans le cadre d'un projet soutenu par le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MTESS), l'Opération veille et soutien stratégiques (OVSS) et Communagir ont produit des contenus et apprentissages en lien avec la lutte contre la pauvreté, dans le but de soutenir les personnes responsables de la mise en œuvre des Alliances pour la solidarité<sup>1</sup>. C'est dans ce contexte qu'une étude de cinq cas de pratiques d'inclusion sociale et de participation citoyenne a été réalisée<sup>2</sup>.

**Note méthodologique** : L'étude de cas a été réalisée à travers l'utilisation de sources d'information multiples : documentation, entrevues, etc., au cours de l'hiver 2019-2020. Les cas documentés sont :

- Cas 1 : L'approche AVEC au Québec
- Cas 2 : Un soutien à la participation des personnes en situation de pauvreté à l'Alliance pour la solidarité en Mauricie
- Cas 3 : La participation citoyenne au cœur de la lutte contre la pauvreté dans Rimouski-Neigette
- Cas 4 : Un projet pilote de budget participatif dans un quartier défavorisé de Drummondville
- Cas 5 : Une recherche action participation dans Charlevoix pour donner la parole aux jeunes

1. Voir notamment les contenus suivants : <https://communagir.org/contenus-et-outils/comprendre-et-agir/lutte-contre-la-pauvrete-et-l-exclusion-sociale/>

2. Pour consulter l'étude complète, rédigée par Sandy Torres : [http://operationvss.ca/media/1139/ovss\\_etude-cas-5-demarches-inclusion-sociale-participation-citoyenne-2020.pdf](http://operationvss.ca/media/1139/ovss_etude-cas-5-demarches-inclusion-sociale-participation-citoyenne-2020.pdf)

# Les pratiques d'inclusion

Les personnes touchées par la pauvreté et l'exclusion sociale doivent être parties prenantes de la recherche de solutions. Cette participation a des effets positifs sur la pertinence des mesures et des projets mis en place, sur les perceptions de la pauvreté et sur les personnes vulnérables elles-mêmes. Ces effets bénéfiques peuvent prendre plusieurs formes : développement de la confiance en leurs capacités, construction de liens sociaux ou apprentissages de processus liés à la citoyenneté.

---

Au centre des pratiques d'inclusion, on trouve le principe d'*empowerment* (ou développement du pouvoir d'agir) et l'importance des savoirs et expériences portés par les personnes en situation de pauvreté.

---

Plusieurs des cas étudiés s'inspirent de l'approche AVEC préconisée par le Collectif pour un Québec sans pauvreté. Cette approche poursuit les objectifs suivants :

- PENSER ENSEMBLE en favorisant l'expression du vécu, l'écoute, les échanges d'idées et le croisement des savoirs.
- DÉCIDER ENSEMBLE en se donnant des modalités démocratiques de prise de décision et des structures décisionnelles inclusives.
- AGIR ENSEMBLE en réalisant des actions collectives.

---

Parmi les pratiques d'inclusion, on retrouve des stratégies qui visent à **outiller** les participants et participantes, notamment :

- Des outils ou du soutien pour clarifier les processus et les programmes (demandes de subvention, programmes de financement, etc.).
- Une harmonisation et une simplification des processus lorsque c'est possible.

- Une diversification des moyens de communication.
- Un accompagnement offert aux personnes vulnérables par des intervenants et intervenantes (en préparation aux rencontres, pour s'approprier des contenus, etc.).
- Un accompagnement aux organisations qui souhaitent développer des pratiques d'inclusion.

---

Au niveau des pratiques de **recrutement** des citoyens et citoyennes, on peut :

- Recruter de façon ciblée, en interpellant des personnes déjà impliquées et connues.
- Mettre à profit les organismes du territoire qui entretiennent déjà un lien privilégié avec les personnes à qui elles offrent des services ou du soutien.
- Miser sur des consultations citoyennes.

Finalement, il faut penser à des mécanismes qui facilitent la **participation** des personnes vulnérables :

- Choisir des moments de rencontre appropriés et prévoir des moyens de faciliter les déplacements, le gardiennage, etc.
- Prévoir une compensation, financière ou autre, pour faciliter l'implication.
- Mettre en place des méthodes de travail et d'animation qui permettent une pleine participation et un aplanissement des inégalités et des rapports de pouvoir entre toutes les personnes présentes.

# Apprentissages à réinvestir

Parmi les apprentissages réalisés au sein des cinq initiatives étudiées, les acteurs concernés par le déploiement du nouveau Plan d'action gouvernemental

pour l'inclusion économique et la participation sociale (PAGIEPS 2017-2023) pourraient tenir compte des considérations suivantes :

**1 /** Mettre en place des pratiques d'inclusion des personnes vulnérables qui permettent une réelle participation (non pas seulement une instrumentalisation), demande du temps et des efforts. Il faut être prêt à prendre le temps, mais les bénéfices en valent la peine.

**2 /** Une ouverture de la part de toutes les personnes qui collaborent au processus à changer leurs façons de faire et accepter des délais plus longs est nécessaire. Cette capacité d'adaptation n'est pas la même pour tous et des résistances sont à prévoir.

**3 /** Lorsque l'on parle d'inclusion des personnes vulnérables, on devrait idéalement viser une participation à toutes les étapes, du choix de la gouvernance à la mise en œuvre des actions, en passant par les processus décisionnels. Cette participation est parfois difficile à accomplir.

**4 /** L'accompagnement des personnes en situation de pauvreté est une condition essentielle pour atteindre une réelle participation. Les citoyens et citoyennes bénéficient de pouvoir discuter avec une personne pour identifier leurs besoins, préparer leurs interventions, poser des questions en amont et s'approprier les contenus. Cet accompagnement permet aux personnes vulnérables d'occuper pleinement leur place au sein du processus.

**5 /** Il est bénéfique et mobilisant de documenter les apprentissages réalisés au fur et à mesure de la démarche, de même que les retombées de la participation citoyenne.

## Source à consulter

[Cinq démarches d'inclusion sociale et de participation citoyenne](#)